

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans

## Aux Contribuables de la susdite municipalité



### AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par la soussignée,  
**Sylvie Beaulieu de la susdite municipalité,**  
**Avis public est donné de ce qui suit :**

Une demande en vertu des règlements sur les dérogations mineures a été présentée pour la propriété du 2252, chemin Royal, Sainte-Famille I.O.

- La demande, consiste à réduire la marge arrière du lot 6 186 023.

Que cette demande sera étudiée lors de la prochaine séance ordinaire du conseil qui se tiendra le 1 août, à 20 heures à la salle municipale.

À cette séance, toutes les personnes intéressées peuvent se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes et, par la suite, le conseil rendra sa décision.

**Donnée à Sainte-Famille Ile d'Orléans ce 13<sup>ième</sup> jour du mois de juillet deux mille vingt-deux.**

Sylvie Beaulieu g.m.a.

Directrice générale / greffière trésorière